



Nice Front Populaire

Charte pour une éthique municipale à Nice

Nice traîne l'héritage pesant du médecinisme : clientélisme, corruption, discrimination, non-respect des libertés individuelles et des droits fondamentaux, perte de valeurs et de priorités d'actions. Depuis plusieurs décennies les politiques menées à Nice ont été marquées par un manque d'éthique. Les enquêtes, perquisitions et gardes-à-vues liées au manque de probité se multiplient.

La liste Nice Front Populaire présente ici 14 engagements permettant, a minima, de restaurer une véritable éthique municipale et métropolitaine à Nice :

1. La Ville de Nice cessera d'honorer, célébrer ou attribuer des noms de rues à des personnalités ayant été condamnées pour des faits liés à la corruption, ayant tenu des propos racistes ou discriminatoires, ou ayant commis des actes répréhensibles.
2. La Ville de Nice cessera toute forme de stigmatisation ou de ségrégation de parties de la population, et cessera toute politique visant à alimenter les peurs et à favoriser la délation. Nous favoriserons l'émergence, à Nice, d'un « bien vivre ensemble ».
3. La Ville de Nice instaurera la parité femme-homme pour règle de toute instance existante ou à créer, y compris pour les présidences de commissions ou autres responsabilités.
4. Nous garantirons la plus grande transparence concernant :
 - ✓ L'usage des fonds publics, les marchés et subventions.
 - ✓ Les notes de frais de représentation des élu-es, leur patrimoine en début et fin de mandat et l'effectivité de leurs présence et participation aux commissions et conseils municipaux et métropolitains.
 - ✓ L'attribution des logements sociaux, des places en crèche et dans les EHPAD municipaux.
 - ✓ Les décisions et le budget du conseil municipal, du conseil et du bureau métropolitains
 - ✓ L'intégralité des indicateurs de sécurité, de pollutions et de santé publique, et plus largement l'accès aux données publiques.
5. Nous garantirons un bon usage de la protection fonctionnelle du personnel et des élu-es

6. Nous respecterons le plein exercice des droits de l'opposition, prises de paroles lors du conseil municipal, etc.
7. Nous instaurerons un plafond aux indemnités de maire et de président-e de la Métropole : pas plus de trois fois le salaire de l'agent le moins payé à temps plein
8. Nous garantirons une meilleure représentativité des communes membres au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur : nous séparerons les fonctions de maire de Nice et de président-e de la Métropole et nous élaborerons un plan d'investissement et d'action triennal englobant toutes les communes, qui sera rendu public et diffusé dans toutes les communes.
9. Les élu-es devront respecter la laïcité, la liberté de culte et de conscience et une stricte neutralité en matière religieuse durant l'exercice de leur mandat municipal et/ou métropolitain.
10. Tout-e élu-e Nice Front Populaire au conseil municipal et/ou métropolitain n'exercera aucun autre mandat électif et n'exercera pas plus de deux mandats consécutifs.
11. Tout-e conseiller-ère municipal-e mis-e en examen pour un délit d'atteinte à la probité dans l'exercice de ses fonctions d'élu-e sera suspendu-e.
12. Tout-e conseiller-ère municipal-e condamné-e définitivement pour un délit d'atteinte à la probité se verra retirer ses délégations.
13. Nous protégerons les lanceurs et lanceuses d'alerte en créant un dispositif permettant de recueillir les signalements d'irrégularités tout en garantissant la sécurité des personnes face au risque de représailles
14. Nous garantirons aux citoyennes et aux citoyens non seulement un pouvoir de contrôle, mais également d'être partie prenante de l'élaboration, de la décision, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques municipales et métropolitaines.